

Commission de Suivi de Site
de l'incinérateur d'ECONOTRE (CSS ECONOTRE)
Séance du 17 décembre 2014
- Relevé de conclusions -

Madame GAY (DDT 31), représentant Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne ouvre la séance (la liste des participants est jointe en annexe).

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 juin 2013,
- 2 - Présentation du rapport d'activité 2013,
- 3 - Point sur la chaussée de l'Escalair : projet d'arasement partiel ou total et ses incidences éventuelles sur le fonctionnement de l'UVE,
- 4 - Points divers

Monsieur RUFIE (directeur ECONOTRE) souhaite la bienvenue aux participants et propose une visite du site après la réunion.

1) Approbation du compte-rendu de la CSS du 14 juin 2013

En l'absence d'observation, le compte-rendu de la réunion du 14 juin 2013 est approuvé.

2) Présentation du rapport d'activité 2013 de la société ECONOTRE

Monsieur RUFIE précise en page 3 du diaporama que l'activité de l'UVE en 2013 représente 163 655 tonnes, en baisse par rapport à 2011 et 2012. Cette baisse s'explique par un apport moins important en ordures ménagères extérieures (hors DECOSET) et des marchés qu'ECONOTRE n'a pas eu en 2013.

En page 4, il indique que le ratio de l'addition des ordures ménagères et des encombrants est en baisse.

Madame RUMEAU (mairie de Paulhac) souhaite savoir quel est l'objectif de la baisse.

Monsieur RUFIE lui répond qu'une baisse de 7 % par an est prévue et ajoute que ce sont des objectifs nationaux.

En page 5, **Monsieur RUFIE** précise que les mâchefers respectent les dernières valeurs réglementaires entrées en vigueur en 2013. Depuis le début de l'exploitation ECONOTRE possède des mâchefers de bonne qualité valorisés en technique routière par l'entreprise Jean LEFEBVRE pour ses chantiers ou cédés à des entreprises de travaux publics aux mêmes fins.

En page 6, il indique que depuis la mise en service de l'usine, les déchets sont valorisés par production d'électricité avec un ratio performant et précise que 20 % sont auto-consommés sur le site, le reliquat est revendu à EDF.

En page 7, il précise que les 24 059 tonnes d'apports sont principalement liés à DECOSET, à des clients extérieurs et à quelques marchés ponctuels pour le compte de la ville de Toulouse (collecte sélective de Toulouse notamment pendant les travaux des centres de collecte).

En page 8, **Monsieur MELLAC** (DECOSET) ajoute que quelques collectivités sont passées à la collecte en porte à porte.

En page 9, concernant la répartition des expéditions sur les centres de tri, **Madame RUMEAU** se demande s'il n'y a pas des circuits plus courts, notamment avec la papeterie de Saint-Gaudens.

Monsieur RUFIE lui répond que les papeteries ont des fabrications spécialisées et que la papeterie de Saint-Gaudens ne fait pas centre de tri.

Madame GAY se demande si le conseil général ou la préfecture ne peuvent pas se lancer dans un recyclage papier.

Monsieur RUFIE lui indique que les départements et les préfectures n'ont pas de prise sur les papetiers.

Monsieur MABRU (conseil général 31) ajoute que les usines ne sont pas forcément à proximité.

Monsieur RUFIE précise qu'il n'a pas de prise en tant qu'exploitant sur les centres de tri. Il faut trouver des acquéreurs pour le papier. Ces derniers sont des groupes importants de papetiers et il y a un phénomène de concentration. Il existe actuellement 2 ou 3 grands groupes de papetiers seulement.

Pour ceux qui se trouvent sur Golbey, un ferroutage a été mis en place qui n'est cependant pas satisfaisant. Des camions partent d'ECONOTRE et vont ensuite alimenter des wagons à Perpignan. Le reste du trajet se fait en train de Perpignan à Golbey.

Madame MARTIN (ECONOTRE) présente alors le bilan environnemental:

Sur le suivi des rejets aqueux, il n'y a pas de changement significatif sur les trois dernières années. Elle précise qu'ECONOTRE a un plan de surveillance environnementale. En effet suite à une ancienne CLIS et à une demande de l'association ABCDE, un suivi complémentaire sur le lait et les œufs a été réalisé. Depuis peu, une surveillance est faite par l'ORAMIP. Sur la Madeleine, la surveillance mobile va être arrêtée car il n'y a pas d'écart avec la surveillance de Bessières.

En page 16, **Madame MARTIN** précise qu'en fonction du niveau d'alerte de radioactivité, la DREAL est prévenue ainsi que DECOSET. Il y a plusieurs niveaux d'alertes. Elle ajoute qu'ECONOTRE détient la certification ISO 9001 et que la certification ISO 50001 « Système de management de l'énergie » devrait voir le jour en 2015.

Madame RUMEAU souhaite connaître les changements à effectuer pour avoir cette nouvelle certification ISO 50001.

Madame MARTIN lui répond que cette nouvelle certification est très proche de la 14 001. Suite à cette nouvelle certification, ECONOTRE réalisera une revue énergétique de l'établissement ainsi qu'un programme d'actions lié à l'énergie. Le but étant de diminuer la consommation d'énergie et de chercher des sources potentielles d'optimisation d'énergie.

Monsieur RUFIE indique que sur les évolutions contractuelles, il y a la signature des conventions du chauffage des serres.

Monsieur MELLAC ajoute que DECOSET attend avec impatience ce projet et que les élus y sont très favorables.

Madame RUMEAU demande si ECONOTRE a quantifié la part qui va être revalorisée.

Monsieur RUFIE indique que cela représente 30 000 MWh/an de chaleur pour chauffer les 10 hectares de serres.

Madame RUMEAU souhaite savoir si un bilan énergétique a été réalisé.

Madame MARTIN lui répond qu'un bilan environnemental annuel est transmis à la DREAL dans lequel apparaît la performance énergétique qui est de 0,83 environ.

Madame RUMEAU demande si dans la nouvelle norme il y a un objectif quantitatif.

Monsieur RUFIE répond par la négative. Il y a un intérêt pour ECONOTRE. Chaque kW non consommé est revendu. Il y a également un intérêt fiscal, avec la TGAP (Taxe Générale sur les activités polluantes). Cette taxe est revue à la baisse quand un exploitant détient la certification ISO 9001. D'ici 1 an voire 2, la certification ISO 50001 sera également obligatoire.

Monsieur RUFIE indique qu'en 2013, il y a eu avec DECOSET la signature d'un avenant relatif au projet de bio-déconditionneur.

Celui-ci répond à la réglementation sur les bio-déchets (il est demandé aux producteurs de bio-déchets de ne plus les mettre dans les ordures ménagères.)

Les bio-déchets correspondent aux déchets alimentaires des cantines, restaurants, invendus dans les supermarchés...

Avec ce bio-déconditionneur, le but était de récupérer les matières organiques, de les envoyer en compostage et en méthanisation et que tous les emballages qui entourent la matière devaient être incinérés.

Ce projet n'a pas pour le moment avancé car la problématique est la maîtrise de la filière en amont. Les déchets sont collectés de manière diffuse. La difficulté est d'avoir la traçabilité de tous ces déchets depuis le producteur jusqu'au lieu de traitement. Les outils de traçabilité ne sont pas au point. Il y a des contraintes assez fortes pour respecter la réglementation sanitaire.

Des études sont en cours, en effet il y aura un besoin, à terme, pour traiter ces filières.

Monsieur ALBERT (Association ABCDE) souhaite savoir où vont ces déchets pour le moment.

Monsieur RUFIE lui répond que ces déchets sont traités à Clert-Verts. Il est de la responsabilité du producteur de trouver une voie pour ces bio-déchets.

Monsieur RUFIE indique que des travaux ont été réalisés pour la co-génération du chauffage des serres.

Les travaux sur les serres, quant à eux, vont démarrer prochainement pour une mise en service dans un an.

Madame CITERNE-BESSIERE (CODEMIP) souhaite savoir vis à vis de la collecte en porte à porte, si ECONOTRE a déjà fait un comparatif par rapport à l'apport volontaire dans les containers car il y a une échéance en 2015 pour augmenter les quantités de déchets recyclés.

Monsieur RUFIE lui répond qu'en 2012 et 2013, ECONOTRE détient 2 collectivités adhérentes à DECOSET qui sont passées en porte à porte. On peut penser que, s'il n'y avait pas eu ces 2 collectivités en porte à porte, ECONOTRE serait resté à 50 kW.

Monsieur MELLAC ajoute qu'il existe des ratios nationaux et régionaux.

Monsieur RUFIE indique qu'il préfère en terme de qualité l'apport trié du mélange que des containers en apport volontaire.

Monsieur MELLAC ajoute qu'il faut comparer ce qui est comparable. En effet il n'y a pas de pesée embarquée sur le site. DECOSET ne maîtrise pas la collecte et intervient en aval. Il n'est pas possible pour DECOSET de donner de chiffres, il faudrait se retourner vers les collectivités.

Il évoque également le problématique des déchets verts qui sont souvent brûlés dans les jardins et indique que le SICOVAL ne collecte pas les déchets verts en porte à porte. Ils sont récupérés sur les déchetteries.

Madame CITERNE-BESSIERE souhaite savoir s'il y a des demandes des collectivités pour l'achat de broyeurs pour les particuliers.

Monsieur MABRU indique que le conseil général n'intervient pas dans le cadre d'une demande de particuliers. Le conseil général subventionne les broyeurs que les collectivités souhaitent acquérir pour leur plate-forme de compostage.

Madame RUMEAU souligne que sur sa commune à Paulhac, un broyeur a été acheté et va être proposé aux administrés afin qu'ils puissent broyer leurs déchets verts, ce qui permettra de combattre ces brûlages sauvages.

Monsieur MABRU indique que sur la modernisation du centre de tri, le projet de loi de transition énergétique mentionne qu'en 2022 il y aura une extension des consignes de tri. Il souhaite savoir si ECONOTRE sera en mesure d'accepter dans l'avenir plus de tonnages.

Monsieur RUFIE lui répond que c'est le débat actuel.

Monsieur MELLAC souligne que sur DECOSSET, la compétence traitement n'est pas encore réglée par rapport à Toulouse.

Toulouse et DECOSSET sont à 50 000 voir 60 000 tonnes ce qui permettrait effectivement d'avoir un centre de tri et faire une extension des consignes de tri en autonomie. Du coup il y a une réflexion en cours pour laquelle il y a beaucoup de questions.

Monsieur ALBERT souhaite savoir s'il est prévu de nouvelles technologies pour le tri mécanique.

Monsieur MELLAC lui répond que cela fait partie de la réflexion.

Madame CITERNE-BESSIERE demande combien il y a de centres de tri sur le département.

Monsieur MABRU répond qu'il y a 6 centres de tri actuellement.

Madame CITERNE-BESSIERE demande s'il existe déjà des centres de tri automatisés.

Monsieur RUFIE lui répond qu'il en existe et ajoute qu'il y a toujours une intervention humaine, néanmoins peu importante.

Monsieur LOISEL (DREAL Midi-Pyrénées) se demande si l'évolution qui consiste à augmenter au travers de l'extension des consignes de tri les capacités annuelles des centres de tri, va avoir des incidences sur la capacité de l'incinérateur.

Monsieur MABRU lui répond que le pourcentage du taux de rebus (refus de tri) ne devrait pas augmenter.

Monsieur MELLAC ajoute que l'on va réduire les ordures ménagères et par conséquent ce sera égal.

3) Point sur la chaussée de l'Escalère : projet d'arasement partiel ou total et ses incidences éventuelles sur le fonctionnement de l'UVE

Monsieur RUFIE indique que le dossier d'Escalère dure depuis juin 2009. ECONOTRE a mis en place une solution transitoire du printemps à l'automne pour assurer le pompage nécessaire au lavage des fumées. Les pompes sont mises dans le lit du Tarn afin d'aller chercher l'eau dans la rivière. Cette solution fonctionne à peu près, mais c'est une contrainte de plus. Le projet de navigabilité n'a pas encore abouti. Il y a eu enquête publique pour l'arasement total qui a reçu un avis défavorable.

Monsieur MOUNEAU (mairie de Layrac) ajoute que c'est un ouvrage rare qui date de 1940 et qui est de toute beauté. Les élus parlent de le faire classer. Il trouve fort regrettable de détruire notre patrimoine.

Monsieur RUFIE indique que l'arasement partiel contribue à baisser le niveau d'eau mais que ce niveau ne permettra pas l'alimentation de leurs pompes. ECONOTRE sera toujours dans la problématique de pompage d'eau.

Madame GAY précise que la réglementation en vigueur préconise la restauration des continuités écologiques. Il existe sur le site une multiplicité d'usages qui ne sont pas facilement conciliables. Les services de l'Etat privilégient le rétablissement de cette continuité écologique.

Monsieur MOUNEAU ajoute que cela va dessécher les rives et avoir des conséquences importantes sur l'environnement.

Monsieur RUFIE indique qu'il faut de l'eau pour laver les fumées. S'il n'y a plus de retenue, il faut faire un ouvrage de captage avec un coût énorme.

Monsieur LOISEL demande si ECONOTRE a songé à un prélèvement en nappe.

Monsieur RUFIE lui répond que cela n'a pas été étudié.

Monsieur MOUNEAU indique qu'en période de sécheresse, les nappes vont se dessécher.

Monsieur RUFIE explique que sans eau, il faudrait une base de traitement à sec, et non humide. Les coûts seraient très onéreux.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 11H10

La Directrice de Mission
Développement Durable


Danièle GAY

Liste des participants

Administrations de l'état

Madame Danielle GAY, DDT 31

Monsieur Eric LOISEL, DREAL Midi-Pyrénées, inspection des installations classées

Elus de collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération

Monsieur Saïd BEKAMLA, Mairie de Bessières

Monsieur Alain MOUNEAU, Mairie de Layrac sur Tarn

Madame Nathalie RUMEAU, Mairie de Paulhac

Monsieur David MABRU, Conseil Général 31

Madame Delphine CARTIER, Conseil Général 31

Représentants de l'exploitant de l'installation

Monsieur Bertin RUFIE, directeur de la société ECONOTRE

Monsieur Gaël SPITZ, société ECONOTRE

Madame Carine MARTIN, société ECONOTRE

Monsieur Bernard MELLAC, Syndicat Mixte DECOSET

Représentant des salariés de l'installation

Monsieur Michel MARTIN, CHSCT ECONOTRE

Représentants des riverains de l'installation ou des associations de protection de l'environnement

Monsieur Philippe ALBERT, A.B.C.D.E. (Association Bessérienne Contre la Dégradation de l'Environnement).

Madame Marie-Thérèse BESSIERE-CITERNE, C.O.D.E.M.I.P (coordination Déchets Midi-Pyrénées)

Secrétariat de séance :

Madame Candice JOFFRES (DREAL)

Madame Françoise QUINIOU-REICHARD (DDT)

